



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FHP SE MOQUE DES SALARIÉS-ES ! MAINTENANT, ÇA SUFFIT !

Le mercredi 11 mai 2016 se déroulait l'ultime séance de négociation sur les salaires au siège de la Fédération Hospitalière Privée.

Une nouvelle fois, une fin de non-recevoir a été adressée aux fédérations syndicales !

Sous prétexte de baisse des tarifs, la FHP refuse catégoriquement toute augmentation de la valeur du point, élément essentiel de la rémunération des salariés-es qui n'a pas été réévalué depuis 2012 !

Le SMIC (9,67 €/h) aujourd'hui est supérieur de 34,5 % à sa valeur de 2003 (7,19 €/h).

Sur la même période, la valeur du point FHP est passée de 6,41 à 6,97 ce qui représente une augmentation de 8,7%.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives de la branche (CFTC, CFDT, CFE-CGC, FO et CGT) a manifesté son indignation et réfuté les motifs économiques évoqués par le patronat.

En effet, s'il y a bien une diminution des remboursements, elle est largement compensée par les mesures d'allègement de charges gouvernementales et les réorganisations structurelles.

Les Établissements de Santé Privée bénéficient effectivement du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), des allègements de Cotisations sur les salaires, du pacte de responsabilité et surtout, avec le virage de l'ambulatoire, ils ont réorganisé, souvent brutalement, le temps de travail, faisant des gains de productivité considérables.

Le secteur de la santé, de par la démographie et le vieillissement de la population, croît en volume de 2% par an, ce qui représente 25% de progression entre 2004 et 2015. Sur la même période, un regroupement très important d'établissements a eu lieu, aboutissant à la fermeture de 35% d'entre eux, pour passer de 900 à 550.

Les organisations syndicales ne sont pas dupes de la manœuvre des dirigeants de la FHP qui voudraient voir dans la rue les salariés, afin de faire pression et obtenir des diligences de la part du ministère de la santé, comme ils nous l'ont déjà demandé à plusieurs reprises.

Les Organisations Syndicales CGT et FO dénoncent le mépris de la FHP à l'égard des salariés-es du secteur et mettront tout en œuvre afin d'obtenir une revalorisation de salaire digne des efforts fournis par les personnels pour s'adapter aux évolutions structurelles de la branche.

La CGT et FO réaffirment leur opposition à la loi travail dite Loi EL KHOMRI et en demandent le retrait.

Si cette dernière devait s'appliquer, elle viderait de tout sens les Conventions Collectives Nationales et accords de branche en permettant par le biais d'accords d'entreprise défavorables aux salariés-es de rendre inopérants les accords signés par la branche.

Les Organisations Syndicales CGT et FO dénoncent le mépris de la FHP à l'égard salariés-es du secteur. Elles appellent tous les personnels à organiser des délégations auprès des employeurs pour porter les revendications, à faire grève et à participer massivement à la manifestation nationale 14 JUIN 2016 à Paris, afin d'obtenir le retrait de la Loi EL KHOMRI, une augmentation significative de la valeur du point CCU ainsi que l'ouverture immédiate de véritables négociations sur les classifications.

Paris, le 1^{er} juin 20126

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

42

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr

Contact :

Dominique CHAVE, Secrétaire Général de l'Union Fédérale de la Santé Privé CGT - 06.71.92.21.43
Catherine ROCHARD, Secrétaire Générale de l'Union Nationale de Santé Privé FO - 06.81.33.99.89